Zeitschrift: Domaine public Herausgeber: Domaine public

Band: 29 (1992)

Heft: 1076

Artikel: Le cimetière des journaux

Autor: [s.n.]

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-1021794

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 14.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Piétons dangereux!

(cd) A propos d'une jeune femme tuée par une voiture alors qu'elle traversait la rue des Charpentiers à Morges, hors des passages protégés, on peut lire entre autres ceci dans 24 Heures des 7-8 mars 92: «Les plus jeunes traversent la chaussée (trois pistes), considérant sans doute qu'ils sont assez agiles pour échapper aux véhicules qui roulent parfois à une allure élevée sur cet important axe de transit» (cet «important axe de transit» est limité à 50 km/h, traverse un carrefour équipé de feux et plusieurs passages pour piétons). L'article se termine sur une déclaration du commandant Jotterand, de la police municipale, qui dit qu'il vaut mieux laisser les phases rouge-vert la nuit: c'est moins dangereux et cela entraîne un ralentissement; tandis que lorsque les feux clignotent, les véhicules passent en trombe... L'article porte en sous-titre la phrase suivante: «Face à la fréquente indiscipline des piétons, la police municipale ne sait plus comment agir.» Tandis que la meurtrière inconscience des automobilistes, on peut toujours compter dessus! ■

Courriers rapides

(jg) Les services de la Communauté européenne viennent de publier un rapport sur la libéralisation des services postaux. Attendue depuis longtemps, la sortie de ce document a été retardée d'au moins deux ans à la suite de la lutte d'influence opposant les grandes régies nationales et les opérateurs privés. Il ne s'agit donc pas ici des télécommunications.

La question-clé est celle du contrôle du marché des services de courrier rapide, marché en pleine expansion, même si la récession lui a porté un coup sévère, mais probablement provisoire. Les livraisons rapides ont été créées par des entreprises américaines comme Federal Express, TNT ou DHL. Ces sociétés ont bien sûr profité de la déliquescence du service public américain pour s'imposer. Leur percée en Europe a été d'autant plus fulgurante que les opérateurs nationaux n'avaient pas exploité ce créneau. En Suisse, les PTT ont répliqué avec la création du service PTT Rapide, plus connu sous son numéro de téléphone, le 142.

Le document de la Communauté propose un partage des tâches entre PTT et firmes privées. Le service public disposerait d'un monopole pour le courrier en dessous d'une certaine limite de poids à définir entre 500 grammes et 2 kilos. En dessus de cette limite, le marché serait entièrement libre.

En contrepartie, les PTT devraient séparer strictement les activités relevant du monopole des affaires commerciales. Il ne serait pas possible d'abaisser de façon artificielle le coût de services commerciaux en utilisant, par exemple, des infrastructures ou des agents du service public. Autrement dit, sur le marché du courrier rapide, les PTT seraient à égalité avec les autres opérateurs.

Ce document est une pièce supplémentaire dans la préparation de la bataille pour la transformation du statut de notre grande régie.

Eglise, Etat et société

(cpf) Les titres dans la presse n'ont pas manqué de sensationnalisme: «Après les attaques contre les catholiques au Conseil national, évêques violets de colère» (La Suisse, 6.3.1992).

Qu'est-ce que cela signifie ? Les «sans-Dieu» n'ont plus le pouvoir dans l'est de l'Europe et la disparition d'un adversaire coriace a fait réapparaître à la surface nombre de problèmes non résolus. La Suisse n'est pas épargnée.

Dans le canton de Berne, le plan d'économies du Grand Conseil a des répercussions sur le ménage des Eglises nationales, appelées à faire des sacrifices «bousculant des acquis que certains croyaient éternels». Les liens entre l'Eglise et l'Etat ont été resserrés en 1804. Contre le paiement du traitement des pasteurs, le canton a reçu tous les biens des paroisses. L'ancien maire des Eglises évalue ces biens à plusieurs milliards de francs d'aujourd'hui. Mais c'est de l'histoire ancienne. Des restructurations doivent être envisagées. Là-dessus se greffe l'opposition de milieux proches des Eglises libres, qui dénoncent la place que la politique occupe dans les activités de l'Eglise nationale réformée au détriment de l'assistance spirituelle.

A Zurich, la querelle concernant les rôles réciproques de l'Eglise protestante et de l'Etat est assez semblable; on connaît l'agitation qui règne dans la communauté catholique romaine au sujet des relations avec l'évêque de Coire, dont elle dépend. Une initiative est en voie d'aboutissement pour une séparation de l'Eglise et de l'Etat. Le dossier publié à Zurich fait le tour des solutions possibles, et cite les exemples de Genève, Neuchâtel, des USA et même de l'ancienne RDA.

Pendant ce temps, au Conseil national, deux députés bernois appartenant l'un au Parti évangélique populaire et l'autre à l'Union démocratique fédérale ont violemment attaqué la «re-catholicisation» de la Suisse, qui menacerait la paix confessionnelle. Le fait que le Conseil fédéral ait une majorité de membres catholiques romains a été évoqué à propos de la désignation d'un ambassadeur pour une mission au Saint-Siège.

Ailleurs, un journal alémanique interrogeant le nouveau président du PDC, Carlo Schmid, avait fait remarquer que les présidents des trois principaux partis suisses proviennent des régions alpines catholiques: Appenzel-Rhodes intérieures, Uri et Valais.

Certains milieux patronaux auraient tendance à monter en épingle l'Encyclique Centesimus Annus de Jean-Paul II, alors qu'Alain Probst, dans la Revue réformée de septembre 1991, notait en conclusion de son étude: «Les lecteurs "évangéliques" du document Centesimus Annus ne doivent pas oublier qu'un texte semblable exprime quelque chose de la doctrine papale, et celle-ci n'est pas, pour nous, scripturaire».

On pourrait se dispenser de ces conflits; la laïcité est probablement la seule voie ouverte. ■

Le cimetière des journaux

Un tableau publié dans la Handelszeitung sur douze lancements récents ou relances de quotidiens et périodiques en Suisse alémanique montre que le plus tenace d'entre eux a paru pendant huit ans et le plus fragile six mois. Pour huit titres où les investissements ont été précisés, on atteint un total de 118 millions de francs. L'échec le plus marquant est celui de l'édition locale bâloise du Blick qui a coûté 15 millions, a duré une année et n'a atteint que le dixième du tirage visé (7000 au lieu de 70 000 exemplaires). Un lancement ou une relance coûte très cher si le marché n'en veut pas. ■